

Antenne Saint Malo
2, rue des Salines
35400 Saint-Malo
☎ 02 99 40 31 31

Siège social Dinard
6, rue de la Ville Biais- La Richardais
BP 30130 - 35801 Dinard Cedex
☎ 02 99 16 16 16 – Fax : 02 99 16 16 10

TARIFS Agence 35 en vigueur Au 1^{er} janvier 2025
DEVIS GRATUIT SUR DEMANDE

SAD (Service d'Accompagnement à Domicile) *

Service	Prise en charge	Tarifs (en €/heure)	Informations
PRESTATAIRE	☞ Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)	<ul style="list-style-type: none"> Prix unique heures semaines Dimanche et jours fériés : 28.96 € 	Tarif horaire fixé par arrêté du Président du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine
	☞ Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	<ul style="list-style-type: none"> Prix unique : 30.11 € 	
	☞ Services Ménagers de l'Aide Sociale	<ul style="list-style-type: none"> Prix semaine : 25.60 € 	
	☞ Mutuelles (Prise en charge à la suite d'une hospitalisation) ☞ Autofinancement ☞ Caisses de retraite	<ul style="list-style-type: none"> Prix semaine : 34 € 	Sur décision du Conseil d'administration
PORTAGE DE REPAS	Minimum 3 repas par semaine	<ul style="list-style-type: none"> Repas unique livré : 13.50 € (Frais de livraison inclus : 4,33€) 	
TÉLÉ ASSISTANCE (Pas d'adhésion obligatoire)	CUSTOS ***** ORION	<ul style="list-style-type: none"> Abonnement mensuel : 21,00 € Abonnement couple : 23,95€ Forfait installation : 50,00 € ***** Abonnement mensuel : 19,00 € 	Tarifification fixée par décision du Conseil d'Administration
Frais annexes	Les déplacements, aller et retour du salarié , effectués à la demande de l'utilisateur (Courses, accompagnements véhiculés)	<ul style="list-style-type: none"> De 3 à 7 chevaux fiscaux soit entre 0,502 €/km et 0,661 €/km 	Barème fiscal en vigueur

(*) Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt de 50% des dépenses réellement engagées.

Affichage des prix conformément au code de la consommation (Art L.133.3) et au cahier des charges de la charte qualité

Association Loi 1901 - N° SIREN: 327283560 - Code APE: 8690 D

FO 41 – Maj le 27/12/2024 CB